

Le rapport emploi-formation de la branche des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels est disponible

Paris, le 5 novembre 2019 – L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications des ELAC* publie le rapport de la branche professionnelle des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels témoignant de la richesse des métiers de ce secteur en pleine croissance.

Cette étude réalisée à partir des dernières données de la statistique publique, des données de la formation professionnelle et d'une enquête auprès d'un panel d'entreprises, dresse un portrait de l'emploi dans la branche et éclaire sur les différentes problématiques du secteur.

Un secteur dynamique

La branche des ELAC se compose de **3 100 établissements employeurs** :

- **29%** sont les parcs d'attractions et parcs à thème et regroupent **55%** des salariés
- **58%** sont les activités récréatives et de loisirs employant **20%** des salariés
- **10%** sont les activités culturelles (gestion des sites et monument historiques, gestion des musées) et regroupent **10%** des salariés

La branche emploie près de **50 000 salariés en emploi principal¹** auxquels s'ajoutent **30 000 en emploi saisonnier**. Près de **13 000 employés sont des étudiants** et **3 400 des intermittents du spectacle**.

Une diversité des métiers

La branche des métiers du divertissement se singularise par une grande diversité des métiers exercés repartis en onze familles. Parmi elles :

- **23%** dans les jeux, attractions et spectacles
- **22%** travaillent pour l'accueil et la relation visiteurs
- **22%** dans la restauration, hôtellerie et boutique
- **17%** dans le support technique, les espaces verts, les métiers animaliers et la sécurité
- **12%** dans les fonctions administratives et de direction.
- **4%** dans le marketing, la communication et le développement

Dans les petites structures, les effectifs se concentrent essentiellement sur **les métiers de l'accueil, des jeux et attractions**. **Sept salariés sur dix** cumulent plusieurs fonctions.

Une branche paritaire et jeune

Les métiers des ELAC emploient **47% de femmes et 53% d'hommes**, soit **une quasi-parité**. Ce pourcentage féminin est similaire à celui de l'ensemble des activités tertiaires. Elles exercent majoritairement dans les filières administratives, commerciales et relations visiteurs. En revanche, elles sont **moins représentées dans les fonctions d'encadrement** avec seulement **40%** de femmes, soit l'équivalent de la moyenne nationale.

Plus de **50% des salariés** de la branche ont **moins de 30 ans**. Ils représentent **75% des emplois saisonniers**. L'expérience saisonnière est souvent valorisée et joue le rôle de premier tremplin vers la vie professionnelle pour les jeunes.

Des opportunités d'emploi pour tous

Les métiers opérationnels sont particulièrement accessibles avec de moindres conditions d'expériences et de diplômes. Ils permettent l'insertion professionnelle de profils variés et majoritairement jeunes.

Une première expérience en saison au sein des entreprises de la branche constitue un véritable tremplin dans le parcours professionnel. 7 saisonniers sur 10 reviennent d'une année sur l'autre en CDD, et un quart des saisonniers se voient proposer un CDI à la fin de leur contrat.

¹ L'emploi principal d'un individu désigne son emploi le plus rémunérateur, en cas de postes simultanés pour plusieurs employeurs. Un emploi annexe se définit comme un poste de très faible intensité d'emploi (faibles niveaux de rémunération et faibles volumes horaires travaillés sur l'année). Enfin, un emploi saisonnier est un CDD spécifique autorisé dans certains secteurs d'activité pour intervenir sur des tâches sujettes à une forte saisonnalité.

Des possibilités d'évolution professionnelle

Les entreprises de la branche œuvrent pour fidéliser, développer et assurer l'évolution des salariés et cela passe par la formation, l'évolution professionnelle et la pérennisation des postes lorsque cela devient possible.

- Près de **30% des structures ont mis en place une action de formation**. 23% des salariés ont bénéficié en 2017 d'une formation financée par l'Afdas.
- **42%** des salariés ont connu une évolution professionnelle au cours de leur carrière, dont **16%** ont connu un changement de classification.
- La part des salariés précédemment employés par leur structure actuelle est de 71% pour les CDD et 41% pour les CDI.

Un secteur innovant

Les Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels sont présents sur l'ensemble du territoire et contribuent largement à l'économie locale. Cependant le secteur est principalement constitué de TPE :

- **90% des structures ont moins de 11 salariés** et réalisent un chiffre d'affaires entre 100 000 et 500 000 euros
- **10%** sont des grandes structures et réalisent **30% du chiffre d'affaires du secteur tout en rassemblant 37% des effectifs**

Pour garantir la pérennité du modèle, les entreprises du divertissement investissent chaque année pour répondre aux attentes des visiteurs et garantir leur sécurité, gérer la saisonnalité et la dépendance à la météo. Le développement de l'activité groupes, entreprises et scolaires, et de l'hôtellerie permet d'accroître l'activité hors-saison.

[Téléchargez l'infographie datavisualisée, la synthèse et le rapport complet](#)

Découvrez la richesse des métiers de la branche loisirs et culture sur :
<https://metiers-loisirs-culture.afdas.com/>

** L'Observatoire des métiers des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC) est piloté par la CPNEF des ELAC et administré par l'Afdas.*

A propos de la CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation des ELAC a pour mission de définir et conduire la politique emploi-formation de la branche.

Créée en 1994 par les partenaires sociaux de la branche, elle regroupe

Les organisations syndicales de salariés :

- CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) - Fédération des Services
- CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)
- CGT (Confédération Générale du Travail) - Fédération Commerces et Services
- INOVA CFE - CGC (Confédération Française de l'Encadrement-Confédération Générale des Cadres)
- SNEPAT CGT - FO (Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière)
- UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes) - Spectacle et Communication

Les organisations syndicales d'employeurs :

- le Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (SNELAC)
- le Syndicat National des Discothèques et Lieux de Loisirs (SNDLL)
- le Syndicat des Loisirs Actifs (SLA)

A propos de l'Afdas

L'Afdas est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Il propose à ses publics entreprises et particuliers un accompagnement de proximité, de conseil et d'expertise dans l'ingénierie et le financement de leurs projets de formation. www.afdas.com

Contact presse Afdas :

Cécile Denis, Directrice de la Communication.

Tél. 01 44 78 39 01.

Mail : c.denis@afdas.com

Contact presse CPNEF des ELAC :

P/O SNELAC.

Tél. 01 40 50 05 65.

Mail : communication@snelac.com